

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/06-374-64 du 18/12/06

DISPOSITIF DE REORIENTATION EN BTS A L'ISSUE DU SEMESTRE D'ORIENTATION

Références :

Arrêté du 9 avril 1997

Circulaire du 16 mai 1997

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées publics

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les responsables des services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO)

s/c de Messieurs les Présidents d'Université

Affaire suivie par : SAIO

La réorganisation du 1er cycle universitaire a prévu qu'à l'issue du 1er semestre de la 1ère année, les étudiants pouvaient choisir de se réorienter vers une section de Technicien Supérieur en lycée ou en I.U.T.

Ce choix doit permettre d'atteindre un diplôme de Technicien Supérieur en deux années, semestre suivi à l'université compris.

Ce dispositif s'appuie sur les places restées vacantes à la rentrée pour l'accueil en lycée. Vous trouverez ci-joint l'état des places vacantes dans les lycées publics et privés sous contrat. Cette information devra être mise à disposition des étudiants le plus largement possible.

Les candidatures :

A la suite des évaluations de fin de 1er semestre, courant janvier 2007, les étudiants pourront prendre contact directement avec les proviseurs des lycées concernés.

Ils adresseront une lettre de candidature sur papier libre dans laquelle ils pourront exprimer leur projet et faire état de leur cursus de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle ou de tout élément pouvant contribuer à l'évaluation du dossier.

Ils joindront à cette lettre les résultats obtenus au baccalauréat et à l'université.

Les candidatures devront parvenir aux établissements **avant le 30 janvier 2007**.

Le recrutement :

- Toutes les places vacantes doivent être offertes,
- Aucune candidature ne sera exclue d'emblée (candidats non retenus en juin 2006 par exemple)
- Il n'y a pas lieu de ne prendre en compte que des résultats et appréciations antérieurs au cursus à l'université ; les éléments d'évaluation recueillis au cours de ce cursus seront pris en considération.

L'entrée en formation devrait être réalisée avant les vacances d'hiver.

- L'organisation de l'année scolaire pourra être aménagée pour ces nouveaux étudiants (stage à effectuer pendant les congés d'été par exemple),
- Les étudiants restent administrativement inscrit à l'université.

Il serait souhaitable :

Pour les sections ou pour les lycées offrant un nombre plus important de places et /ou proches des universités, que s'établissent des relations avec les présidents des universités et responsables d'UFR pour favoriser un travail en commun des enseignants des STS, des DUT et des DEUG (examen des programmes suivis, repérage des convergences et différences à compenser ; prise en compte de l'évaluation du 1er semestre...).

Cette intégration tardive d'étudiants pose quelques problèmes d'ordre pédagogique et organisationnel qu'il convient de prendre en compte. Les Inspecteurs pédagogiques régionaux ainsi que le Délégué Académique à l'Enseignement Technique pourront être sollicités à ce sujet.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

Domaine des services - Places vacantes en BTS-nov 2006

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	Places vacantes
Anim.Gest.Tourist	H.Romane - Embrun	24	5
	C.Hugues - Aix	35	3
	Péguy - Marseille	35	6
	La Cadenelle - Marseille	18	2
PME/PMI Ass.gestion PME/PMI	Daumier-Marseille	35	1
	I. Dauphin - Cavaillon	35	1
	V. Hugo - Carpentras	35	1
	St Eloi - Aix	35	6
	J.Perrimond-Marseille	35	7
	St Vincent de Paul-Mlle	24	7
Ass. de Direction	A. Briand - Gap	24	6
	E. Zola - Aix en Pce	24	1
	M. Curie - Marseille	35	4
	St-Exupéry - Marseille	35	5
	P. Langevin - Martigues	35	2
	Craponne - Salon	35	8
	Aubanel - Avignon	35	8
	V. Hugo - Carpentras	35	8
	St Eloi - Aix	35	17
	C.Péguy - Marseille	59	24
Ass.secrétaire trilingue	Cézanne - Aix en Pce	24	6
	Périer - Marseille	35	7
	J.Perrimond-Marseille	24	8
	La Cadenelle - Marseille	24	4
Assurance	V. Hugo - Marseille	35	3
Commerce internat.	Duby - Luynes	35	3
Com.des Entrepr.	St-Exupéry - Marseille	35	9
Comptabilité	E. Zola - Aix en Pce.	24	1
	Montmajour - Arles	35	9
	Rimbaud - Istres	35	13
	Artaud - Marseille	35	6
	M. Curie - Marseille	70	3
	M. Pagnol - Marseille	35	2
	Aubanel - Avignon	35	4
	C.Hugues - Aix	24	13
	St J. de la Madeleine-Mlle	35	5
	M.de Sully-Marseille	35	4
	J.Perrimond-Marseille	24	3
	La Cadenelle - Marseille	35	3
	St Jean - Salon	35	8
D.P.E.C.F.	M. Curie - Marseille	24	2
	C.Péguy - Marseille	24	11
Ec.Soc.Famil.	M. Curie - Marseille	35	3
	La Gde Bastide-Mlle	70	2
Hyg.Propr.Envir.	René-Char - Avignon	15	2
Informatique Gest.	M. Curie - Marseille	35	4
	Aubanel - Avignon	30	8
	C.Péguy - Marseille	35	2
Management des unités commerc.	Esclangon - Manosque	35	3
	J.d'Arc - Arles	35	7
Métiers de l'eau	P.G.de Genes - Digne	24	4
Négociation et relation client	J. Curie - Aubagne	35	1
	St-Exupéry - Marseille	35	4
	Craponne - Salon	35	4
	Aubanel - Avignon	35	16
	ORT-L.Bramson-Mlle	24	7
	La Cadenelle - Marseille	35	3
Transport	I. Dauphin - Cavaillon	35	13
Ventes prod.tourist	H.Romane - Embrun	24	13
	L.Hotelier- Marseille	24	3
	C.Hugues - Aix	59	11

Réorientation des étudiants vers une STS : rappel de la procédure

Après un semestre à l'université, vous souhaitez vous **réorienter vers une formation professionnelle en STS** :

Vous devrez soumettre votre candidature **directement aux établissements** qui disposent de **places vacantes**.

Pour constituer votre dossier, vous adresserez une **lettre de candidature** sur papier libre dans laquelle vous expliquerez votre motivation, votre cursus de formation, vos expériences professionnelles ou tout autre élément qui pourra aider les enseignants de la spécialité à évaluer votre dossier.

Vous joindrez à cette lettre vos résultats au baccalauréat et les résultats des évaluations obtenus à l'université.

Vous pourrez utilement **vous faire aider par vos enseignants à l'université ou les personnels des cellules universitaires d'information**, en particulier pour évaluer les acquis universitaires transférables à la formation envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux établissements **avant le 30 janvier**

Si votre candidature est retenue, vous serez **directement intégré en 1^{re} année de STS** et vous devrez, avec l'aide de l'établissement, organiser le rattrapage des enseignements du 1^{er} semestre de formation.

domaine de la production - Places vacantes en BTS - nov 2006

SPECIALITES	ETABLISSEMENT	Capacité accueil	Places vacantes
Ass.Tech.Ingenieur	Rempart - Marseille	24	9
Chimiste	Chimie&Bio - Marseille	35	7
C.P.I.	J. Perrin - Marseille	30	2
	Ph de Girard - Avignon	30	14
Concept.Indus.Microtec	Mendès-France - Vitrolles	24	7
Design d'espaces	D. Diderot - Marseille	30	3
Electrotechnique	Artaud - Marseille	30	1
	Jean-Perrin - Marseille	36	2
	Ph de Girard - Avignon	30	4
	Don Bosco - Marseille	15	1
Etude réal.Outil.	Jean-Perrin - Marseille	15	9
fluide-maintenance	D-Diderot - Marseille	15	2
I.R.I.S.	Vauvenargues -Aix	30	7
	Jean-Perrin - Marseille	24	2
	J.Lurçat - Martigues	24	7
	Benoît -Isle / Sorgue	30	11
	ORT-Bramson-Mlle	15	1
	St J.B.de la Salle-Avignon	30	9
Maintenance	Artaud - Marseille	30	2
	Ph de Girard - Avignon	24	9
	St Eloi - Aix	35	8
MAVA : vh.indus Vh. particulier	Ph de Girard - Avignon	18	8
	Jean-Perrin - Marseille	30	6
M.A.I.	Vauvenargues - Aix	30	2
	Rempart - Marseille	30	10
	P.Langevin - Martigues	30	5
	Fabre - Carpentras	30	5
plastiq.europlastic	Jean Perrin - Marseille	15	5
Productique mécanique	Jean Perrin - Marseille	24	10
	Rempart - Marseille	30	6
	P. Langevin - Martigues	30	4
	Fabre - Carpentras	15	4
Systèmes électroniq	Fourcade - Gardanne	24	6
	Jean-Perrin - Marseille	30	3
	Rempart - Marseille	30	5
	Craponne - Salon de Pce	30	14
	Ph. de Girard - Avignon	30	12
	Benoît - Isle / Sorgue	15	6
	St Eloi - Aix	24	5
	Modèle Electroniq-Mlle	30	8
Technico-Ciales.	Jean Perrin -Marseille	36	7
	Rempart - Marseille	35	1
Techniq.Physiq pr indu	F.Ozanam - Marseille	15	1

Réorientation des étudiants vers une STS : rappel de la procédure

Après un semestre à l'université,
vous souhaitez vous **réorienter vers
une formation professionnelle en
STS** :

Vous devrez soumettre votre
candidature **directement aux
établissements** qui disposent de
places vacantes.

Pour constituer votre dossier,
vous adresserez une **lettre de
candidature** sur papier libre dans
laquelle vous expliquerez votre
motivation, votre cursus de formation,
vos expériences professionnelles ou
tout autre élément qui pourra aider
les enseignants de la spécialité à
évaluer votre dossier.

Vous joindrez à cette lettre vos
résultats au baccalauréat et les
résultats des évaluations obtenus à
l'université.

Vous pourrez utilement **vous faire
aider par vos enseignants à
l'université ou les personnels des
cellules universitaires
d'information**, en particulier pour
évaluer les acquis universitaires
transférables à la formation
envisagée en STS.

Votre candidature devra parvenir aux
établissements **avant le 30 janvier**

Si votre candidature est retenue,
vous serez directement intégré en 1^{re}
année de STS et vous devrez, avec
l'aide de l'établissement, organiser le
rattrapage des enseignements du 1^{er}
semestre de formation.